

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS

se paient d'avance

Annouces..... 25 c. la ligne
Réclamés..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Lafite et Co, plac de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 24 juin..	70 12	102 »»
Du 25	70 20	102 »»
Du 26	»» »»	»» »»

Cahors, le 26 Juin 1869

BULLETIN.

On a célébré jeudi, au camp de Châlons, le 24 juin, anniversaire de la bataille de Solferino. Les anciens soldats de l'armée d'Italie, officiers en tête, sont venus au quartier impérial et ont été présentés à l'Empereur par le maréchal Bazaine. Sa Majesté a adressé aux officiers et soldats qu'il commandait il y a dix ans, l'allocation suivante :
« Soldats,
» Je suis bien aise de voir que vous n'avez pas oublié la grande cause pour laquelle nous avons combattu il y a dix années.
» Conservez toujours dans votre cœur le souvenir des combats de vos pères et de ceux auxquels vous avez assisté, car l'histoire de nos guerres c'est l'histoire des progrès de la civilisation.
» Vous maintiendrez ainsi l'esprit militaire ; c'est le triomphe des nobles passions sur les passions vulgaires ; c'est la fidélité au drapeau, le dévouement à la patrie.
» Continuez comme par le passé, et vous serez toujours les dignes fils de la grande nation. »

Les lettres d'Italie, en date du 22, annoncent qu'à Gênes plusieurs attroupements ont été dispersés sans qu'il ait fallu recourir à la force armée. A Naples et à Bergame, quelques manifestations se sont produites ; mais la tranquillité a été promptement rétablie.
D'après les avis de Vienne, on s'attendrait à trouver parmi les documents insérés dans le Livre rouge autrichien une déclaration portant que le cabinet de Vienne gardera une

attitude expectante à l'égard du concile attendu qu'on ne peut calculer d'avance la portée des actes de cette assemblée.

La Gazette de Vienne se dit autorisée à dénoncer comme mensongères et malveillantes les allégations de plusieurs journaux autrichiens et étrangers, qui représentaient comme critique la situation des finances hongroises.

Un gouvernement qui marche dans les voies économiques, c'est le gouvernement des Etats-Unis. On calcule que, dans le seul mois de juin, la direction du Trésor aura diminué de six millions de dollars le montant de la dette publique, et que l'excédant des recettes sur les dépenses sera, pour l'année fiscale qui finit le 30 juin de 30 millions de dollars (150 millions de francs).

On vient de recevoir à Paris, une lettre du général Mac-Mahon, ministre américain au Paraguay, dont on était sans nouvelles depuis plusieurs mois. Cette lettre est datée du 2 mai, du quartier-général de Lopez, que le général Mac-Mahon a suivi dans sa retraite et avec qui il paraît être dans les meilleurs termes.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Madrid, 23 juin, soir.
Cortès. — Les lois de succession en ligne directe sont abolies, en ligne collatérale, ils sont considérablement réduits. Les lois sur la transmission des propriétés mobilières et immobilières sont abaissées à 1 1/3 0/0. L'article 5 est adopté. — La séance continue.
On croit que le budget des dépenses sera discuté au commencement de juillet et que la Chambre s'ajournera ensuite jusqu'en octobre.
Madrid, 24 juin.
Cortès. — La proposition de porter à 15 0/0 l'impôt sur la rente intérieure est rejetée par 108 voix contre 75. L'article 6 frappant la rente intérieure d'un impôt provisoire de 5 0/0, est adopté. L'article 7 est également adopté.
New-York, 23 juin.
La direction du Trésor calcule que la diminution de la dette publique sera, pour le mois courant, de 6 millions de dollars, et que l'excédant des recettes sur les dépenses sera pour l'année

fiscale qui finit le 30 juin, atteindra trente millions. — La fièvre jaune sévit à Tacna (Pérou) et la petite vérole dans l'isthme de Panama.

Discours du Maréchal Serrano

RÉGENT D'ESPAGNE.

La Gazette de Madrid publie le discours d'ouverture que le maréchal Serrano a prononcé comme régent, dans la séance du 18 juin, après avoir prêté serment à la Constitution :

« Messieurs les députés,

« Avec la création du pouvoir constitutionnel que vous avez daigné me confier, et que j'accepte avec reconnaissance, commence une nouvelle ère pour la révolution de septembre. L'époque des graves périls est passée ; il s'ouvre une autre époque de réorganisation dans laquelle nous n'avons rien à craindre, à moins que ce ne soit notre propre impatience, nos méfiances ou nos exagérations. Nous avons commencé par lever la lourde pierre qui pesait sur l'Espagne, et nous nous sommes ensuite constitués sous la forme monarchique, traditionnelle aussi, mais entourée d'institutions démocratiques. Aujourd'hui est venu le moment de développer et consolider les conquêtes réalisées et de fortifier l'autorité, qui est l'égide de tous les droits et le rempart de tous les intérêts sociaux, resserrant en même temps nos relations diplomatiques avec les autres puissances.

« L'entreprise est ardue pour ma faiblesse personnelle ; mais ce qui me donne confiance dans une heureuse issue, c'est votre haute sagesse, l'adhésion formelle des armées de terre et de mer, le patriotisme de la milice citoyenne et le sage et très-noble esprit de notre patrie.

« Du poste d'honneur auquel vous m'avez élevé, je ne vois pas les partis politiques, je vois le code fondamental qui oblige tout le monde, moi tout le premier, et que tout le monde respecte et exécute ; je vois notre chère patrie si désireuse de stabilité et de repos, si avide de progrès et de liberté, et enfin, comme suprême aspiration dans l'exercice de ses honorables fonctions, la fin d'un interrègne pendant lequel aura été pratiqué sciemment et loyalement la constitution de l'Etat. auront été exercés paisiblement et avec ordre les droits individuels, aura été

consolidé le crédit au dedans et au dehors de l'Espagne, et aura été assise la liberté sur la base très-ferme de l'ordre moral et matériel, afin que le monarque élu par les Cortès constituantes commence un règne prospère et heureux pour la Patrie, à laquelle j'ai consacré toute ma sollicitude, tout mon dévouement, ma vie tout entière. »

Voici le rapport à l'Empereur qu'insère le Journal officiel :

Paris, le 15 juin 1869.

Sire,
Lors du naufrage du navire le Général Abbutucci, plusieurs des militaires qui étaient à bord ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement auxquels tous ceux qui ont survécu à cette affreuse catastrophe sont unanimes pour rendre un éclatant témoignage, et je suis certain d'aller au-devant des intentions de Votre Majesté en lui signalant ceux qui se sont le plus particulièrement distingués dans cette circonstance.

Je citerai en première ligne le soldat Paillard (Delphin-Edouard), du 42^e de ligne qui pendant les deux heures que le bateau est resté sur l'eau après l'abordage, a tenu la barre avec un calme et un sang-froid qui semblaient augmenter avec le péril. Vieux soldat, ayant déjà couru des dangers en mer, Paillard soutenait le courage de tous ses compagnons, bien que lui-même ne conservât plus aucun espoir, et il n'a abandonné le gouvernail pour se jeter à la mer que quand le bâtiment a sombré, et cela dix minutes après que le capitaine eut donné le signal du sauve-qui-peut.

Trois autres militaires ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement au-dessus de tout éloge ; ce sont :
Le soldat Bombardie (Pierre), du 35^e de ligne, qui a constamment assisté Paillard au gouvernail, et qui, comme lui, encourageait tous ses compagnons ;
Le soldat Mahieux (Alfred-Auguste-Julien), du même régiment, qui a soutenu et accroché à un tonneau un de ses camarades qui ne savait pas nager, et l'a ainsi arraché à la mort ;

Enfin le soldat Ardit (Victor-Cyprien), du 42^e de ligne, qui, se soutenant à peine sur une épave, n'a pas hésité à porter se-

cours à Paillard, lequel, épuisé de fatigue, avait peine à atteindre cette planche de salut.

D'après ce qui précède, je n'hésite pas à proposer à Votre Majesté de conférer la croix de la Légion-d'Honneur au soldat Paillard.

Et la médaille militaire aux soldats Lombardie, Mahieux et Ardit.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-obéissant, très-dévoué serviteur et fidèle sujet,

Le Maréchal de France,
ministre de la guerre,
NIEL.

Approuvé : NAPOLÉON.

M. P. Rivière nous adresse la lettre suivante à laquelle nous nous empressons de faire bon accueil.

Gigouzac, le 17 juin 1869.

Monsieur le Rédacteur,

Dans l'orageuse période qui a précédé la lutte électorale nous avons vu un étrange spectacle. Une nuée de familles soi-disant libérales, a couvert comme par enchantement toute la surface de la France et dès lors le scandale ne nous a plus manqué. Tout ce que le peuple avait aimé, respecté, vénéré jusqu'à ce jour, a été livré au mépris. On a pu croire que l'histoire avait changé dans l'espace d'un moment, que jusqu'à ce jour le pays avait fait fausse route, et que le bon sens presque toujours infailible du peuple avait besoin d'une leçon. Bien des renommées qui, hier encore, excitaient notre juste admiration, ont été présentées sous un singulier jour : à croire nos aristocrates, la France n'avait plus qu'à déchirer les plus belles pages de son passé, à les fouler aux pieds et à protester avec énergie contre une erreur gigantesque, trop longtemps mise au rang des vérités. Les réputations les mieux établies étaient sapées avec une haineuse persistance : à la place de ses gloires si grandes et si pures, on nous offrait des noms inconnus ou synonymes de ce que nos annales offrent de plus sinistre. Celui qui, depuis 1797, est en quelque sorte notre guide politique, le glorieux propagateur des idées de la révolution, le législateur de la

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 26 juin 1869. (N° 19)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique,

PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XIV

La Buvérie de l'Archange.

(Suite)

— Ah ! fit Etienne, en retenant un cri prêt à s'échapper de sa poitrine.
— Qu'est-ce que vous avez donc ?
— Rien ! seulement, derrière la table que tu viens de me désigner, il y a une porte basse, n'est-ce pas ?
— Par ma bosse ! c'est assez visible !...
— Eh bien ! un homme vient d'y paraître ; il a parlé à l'un des buveurs en me montrant... puis

il a disparu subitement ! Tout ce ménage n'a duré que le temps d'un éclair !

— Bast ! lubies que tout ça, maître Etienne ; vous avez de l'émotion dans le cœur et, par instants, ça vous donne des fantasmagories !

— Non ! te dis-je ; j'ai bien vu !... l'homme qui a paru à la porte basse ressemble...
A qui donc ?
— A l'arquebusier du Pont-au-Change...
Clopinnet tressaillit.

— Bigre, fit-il ; mais alors nous aurions été espionnés pendant le parcours du faubourg ici !
— C'est possible ! en attendant, redoublons de prudence.

— Diable ! ça ne me paraît pas clair...
— Silence, on nous observe.
Etienne Ferrand ne s'était pas trompé.

Pendant que la conversation précédente s'échangeait à voix basse, les buveurs de la table désignée par Clopinnet avaient commencé à chuchoter entre eux.

Puis, ils se montrèrent du doigt l'ouvrier teinturier et son compagnon.

Enfin, l'un d'eux, vêtu de l'uniforme des volontaires dizainiers, se leva, traversa lentement la salle et, passant près d'Etienne, heurta l'escabeau sur lequel il était assis.

Dieu du sang-froid ! ajouta-t-il à voix basse.

Le dizainier ayant été reprendre sa place, un autre se leva et fit le même manège.

Puis un troisième, puis un quatrième.
Il était évident que les dizainiers cherchaient querelle à Etienne.

Ce dernier maintenait de toute sa puissance morale la fougue qui exaltait son âme.

Mais, à chaque insulte il devenait plus pâle.

Le bossu, quoique moins ému en apparence, s'acharnait à débiter des plaisanteries, pour détourner l'exaltation contenue de son compagnon.

Un cinquième dizainier passa et renversa complètement la table de nos deux amis.

Cette fois, c'en était trop !
Etienne Ferrand n'eut plus la force de réprimer les élans de sa bravoure.
Il se dressa d'un bond.

— Misérables insulteurs ! s'écria-t-il. Si j'avais une épée, j'eusse déjà puni votre insolence !
A peine ces paroles étaient-elles prononcées que les compagnons du dizainier se rapprochèrent précipitamment, le glaive hors du fourreau, en proférant des vociférations.

Un assassinat se préparait.

— Oh ! les lâches ! s'écria le bossu, en s'élançant au devant du brave ouvrier ; ils oseraient frapper des hommes sans armes !

Au même instant, une épée et un poignard tombèrent sur les dalles de la buvérie.

— Hardi ! sus aux spadassins fit une voix retentissante.

Sans chercher même à se rendre compte du

heureux hasard qui leur venait en aide, Etienne et Clopinnet saisirent les armes et se mirent sur la défensive.

Soudain la situation changea de face.

La voix qui avait crié : « hardi sus aux spadassins ! » était celle d'un homme de quarante années environ, qui avait été témoin de la scène faite aux deux habitants du faubourg Saint-Marcel.

Cet homme, vêtu d'un pourpoint et d'un chapeau noir à plume blanche, fit retentir un coup de sifflet.

Aussitôt des gardes suisses qui jouaient tranquillement dans la buvérie, se précipitèrent sur les agresseurs d'Etienne et du bossu.

Les suisses étaient supérieurs en nombre ; aussi, les dizainiers, loin de soutenir le choc, se sauvèrent-ils à toutes jambes, au milieu d'un immense éclat de rire.

Puis, les soldats qui avaient répondu au coup de sifflet, reprirent leurs places et continuèrent à jouer.

En se retournant, le fiancé d'Alix aperçut l'homme à la plume blanche, dont les yeux étaient fixés sur lui.

Obéissant à l'élan de son cœur, Etienne lui saisit rapidement la main, et, d'un ton dans lequel s'exhalait une vive expression de reconnaissance :
— Oh ! merci, lui dit-il ; merci, vous qui nous avez sauvés !...
— Saperlipopette ! s'écria le bossu, je ne connais pas personnellement la Providence mais vous me faites l'effet d'être son envoyé au sujet

d'Etienne et de moi, aujourd'hui !
— Etienne !... On vous appelle Etienne ? demanda l'inconnu au jeune ouvrier.
— Oui, Etienne Ferrand, répondit celui-ci.
Mais, votre nom, à vous, monsieur ?... Dites-le moi, je vous en prie, pour qu'il occupe la plus belle place dans mes souvenirs !
L'inconnu hésita un instant.
— Plus tard, lorsque nous reverrons !
— Bigre ? il n'est pas bavard, le gentilhomme, pensa le bossu.
— Mais, que diable venez-vous faire dans cette buvérie ? interrogea l'inconnu en changeant subitement de ton. Ne saviez-vous donc pas que, chaque jour, il s'y passe des querelles de catholiques et de huguenots !
Cette question ramena l'amoureux d'Alix à une sombre réalité.
— Je cherchais... un homme ! répondit-il.
— Fort bien ; Diogène a fait comme vous dans les temps anciens !... Serez-vous plus heureux que Diogène ?
— Je l'espère, monsieur, car j'ai aperçu cet homme tout à l'heure, près de la porte basse et...
— Diable ! l'expression de votre physionomie me prouve que vous avez au cœur une terrible arrière-pensée de vengeance.
— Oh ! oui...
— Serais-je indiscret de demander à la connaissance ?
— Vous venez, sans motif autre que votre générosité, de me sauver la vie ! or, je serais in-

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

France brisé par les convulsions de 93 a été le plus contesté. Comme en 1815, quelques myrmidons se sont réunis pour attacher une corde autour du cou du colosse et tâcher de le renverser, lui qui écrasait leur petitesse de toute sa hauteur.

Heureusement une pareille tactique était trop grossière pour égarer l'opinion un seul instant. Le bronze a résisté à cette insulte, il est resté ferme sur sa base et les insulteurs en sont pour leur frais. Le viril esprit Gaulois est trop sain, trop juste et trop droit pour se laisser prendre à ses ruses renouvelées de la première restauration. En vain au lieu du vainqueur d'Austerlitz, du rédacteur du Code, du héros de Saint-Hélène, nous a-t-on présenté une espèce d'ogre de Corse, de buveur de sang, aussi inepte que despote, un Buonaparte, en un mot, pour nous servir d'une expression consacrée par une rage mesquine. Le peuple a haussé les épaules et l'immense majorité de ses votes a prouvé, mieux que les éloges les plus pompeux, qu'on se souvenait encore dans les moindres hameaux que Napoléon Ier avait été l'élu de la nation; celle-ci ne croit pas s'être trompé en donnant un sceptre impérial à cette main toute-puissante, qui a résolu en actes, en faits, en codes, toutes les réformes préparées dans les assemblées antérieures et les a baptisées de son seul nom. De tous les efforts tentés par la presse opposante contre le chef de la dynastie actuelle, il ne reste que l'aveu d'une incurable impuissance. Cet amas indigeste de pamphlets, Napoléon se charge de les juger lui-même : à Sainte-Hélène, il disait à Las-Cases à propos de ces absurdes calomnies dont le fond est encore le même et que les papiers anglais distribuèrent en Europe : « Le temps emportera ces odieux mensonges imaginés par la haine des partis : certes il ne manque pas de misérables pour le dire et d'imbéciles pour le croire, mais ceux qui font ces inventions infâmes devraient quelquefois se placer en face de l'avenir, et rougir en songeant aux démentis que le temps leur prépare. » Aujourd'hui comme en 1819 ces paroles trouvent leur application. La statuette populaire au petit chapeau et à la redingote grise qu'on trouve encore chez nos paysans, a vu bien des pierres dirigées contre elle, mais elles sont tombées à ses pieds et son culte grandit encore en dépit du ridicule et de l'odieuse dont on cherche à la couvrir. Ceux qui dans leur obscure petitesse s'arrogent le droit de juger avec une hauteur de Titan, de pareils colosses ne sont pas bien heureusement la postérité dont parle l'Empereur. Leur plume a beau suer le fiel et l'injure

Le burin de l'histoire est trop pesant pour eux. V. Hugo.

On se consolerait bien vite si la presse du bas-étage était la seule à tenir cet odieux langage. Malheureusement il n'en est pas ainsi : en dépit du monument impérissable élevé par M. Thiers au César moderne, des écrivains d'un certain mérite (Lanfrey) poussés par divers mobiles, s'efforcent de remplacer son œuvre. Ils cherchent de nouveaux points de vue étroits et faux, torturent les documents, dénaturent les faits et à la place de la légende populaire d'accord cette fois avec l'histoire, nous font un Napoléon mesquin, petit, presque grotesque, semblable à l'idée qui les dirige et les inspire. Mais le peuple, le vrai peuple, simple et noble comme l'objet de son culte, ne les connaît pas et ne veut point les connaître. Il accueille, au contraire, avec joie tout ce qui peut lui donner une idée vraie de l'Empereur. Aux

grat, monseigneur, en refusant de vous satisfaire. Voici les faits : sans motif, — que je sache, du moins — un misérable a voulu m'assassiner... — Et... ce misérable se nomme ? — Maurevel. — Le Tueur du roi !... s'écria l'inconnu, en tressaillant. Puis, se remettant aussitôt, comme s'il eût voulu cacher son émotion. — Racontez-moi donc comment la tentative s'est passée? continua l'inconnu. Etienne expliqua, sans rien omettre, les détails de la noyade du Pont-au-Change. — Ma foi, mon jeune ami; votre récit m'a mis sur la voie, et je devine le reste !... reprit l'homme mystérieux. Mais, maintenant, que je connais le passé, parlons du présent; — vous voulez demander réparation à Maurevel... si je ne me trompe ?... — C'est cela même, affirma Etienne d'une voix sonore. L'inconnu fixa le jeune homme avec attendrissement. — Vous tenez donc bien peu à la vie, dit-il, que vous voulez vous mesurer avec le plus rusé spadassin de la capitale !... — Qu'importe la vie !... l'injure ne doit-elle pas être vengée ?... — Peste ! vous raisonnez-là comme un gentilhomme !... et cependant, à votre costume, je vous croyais... — Ouvrier, n'est-ce pas ? Eh bien ! oui, je suis ouvrier... mais de nobles sentiments ne

voillées, le soir après les travaux des champs, il lit Thiers répandu par les éditions à bon marché, s'occupe médiocrement de l'esprit de parti, et lorsque le moment est venu de manifester son opinion, il le fait d'une manière indubitable, il prouve qu'il aime l'Empire en votant pour l'Empire, il prouve que ces excitations coupables dont l'ouvrier des villes est victime, grâce aux nuisibles leçons dont les réunions de Belleville nous donnent un exemple, n'arrivent pas jusqu'à lui.

Assurément le paysan n'approuve pas tout sans réserve chez le vaincu de Waterloo : il sait reconnaître que l'ère des conquêtes, sans fin devait finir par une catastrophe; que la France épuisée ne pouvait plus suivre son chef, mais il se console en voyant que les leçons du passé ont servi. La France actuelle n'a conservé de la France de 1803 que cette gloire inaliénable qui fait partie de notre domaine national. Elle a de plus une liberté sage et modérée : sa constitution se perfectionne, le progrès marche prudemment et sans une précipitation nuisible. Le citoyen a sous les yeux un rassurant spectacle. Malgré les bruits répandus par une opposition déloyale, la France actuelle possède le secret de se faire aimer et craindre tout ensemble. N'est-ce point là le triomphe que, dans ses rapports avec les autres peuples, elle recherche et obtient aujourd'hui ? Voyez en effet, ce qui se passe autour de nous : l'Europe entière s'incline sans colère et sans haine devant la force militaire et la fière attitude de notre pays. Tous le savent ; ce que la France garde est bien gardé : nul des intérêts sacrés que le passé lui a commis ne recevra la plus légère atteinte, et malheur à qui tenterait de lui ravir un pouce de terre ou de blesser le moindre de ses droits. Et cependant elle ne veut attaquer personne, elle ne veut immoler aucune victime à son ambition; elle tient le monde en respect, mais elle ne l'inquiète pas.

Voilà son éternelle mission. Le Consulat n'en fut que l'exécution, et les puissances de l'Europe eurent à rendre compte devant la postérité d'avoir repoussé avec les avances pacifiques du vainqueur d'Italie, Le premier consul voulait la paix ; sa voix ne fut pas écoutée et lorsque le feu fut ramené, rien ne put l'éteindre. Les coalitions succédèrent aux coalitions ; les partisans de l'ancien régime ne se lassèrent pas et de nouvelles années surgirent de toutes les parties de l'Europe. Dès lors, impossible de reculer. Napoléon combattit avec le génie que chacun sait et présenta au monde cet unique spectacle d'un peuple mourant quinze ans de suite et sans se lasser et payant de son sang les droits que nous lui devons. Les rois coalisés sont coupables d'avoir inauguré cette terrible période, glorieuse pour la France, presque infamante pour eux. Tant de gloire, une si longue suite de victoires, était bien faite pour excuser l'enivrement passager de l'Empereur, mais l'immortelle campagne de 1814 sert de contre-partie aux fautes de 1813 ; Brienne et Montmirail font oublier la Bérésina. Quant au prétendu despotisme intérieur, ce n'était qu'un régime transitoire ; à une pareille époque une main de fer pouvait seule maintenir dans l'ordre des hommes auxquels la révolution avait tout permis. Napoléon réservait à la nation des mesures libérales, mais les revers arrivèrent et le programme ne fut pas rempli. L'acte additionnel montre ce qu'aurait fait le grand homme si la fortune l'avait secondé. Il revint de l'île d'Elbe avec des paroles de paix et de liberté, promettant une constitution plus large : « Je ne hais point la liberté, disait-il à Ben-

sauraient-ils trouver place aussi bien sous un pourpoint de bure que sous un pourpoint de soie ! — Erave et loyal !... pensa l'inconnu; enfin ! — Que dites-vous, monseigneur ! — Je dis... je dis que je sollicite la faveur d'être votre témoin, dans la partie de plaisir que vous vous préparez avec Maurevel... — Oh ! j'accepte de grand cœur. — Et je vous seconderez de la bonne façon, je vous le jure !... mais, à deux conditions, toutes-fois. — Lesquelles ? — Je vais vous les dire. La première, c'est que je porterai moi-même votre cartel à l'arquebuisier du Pont-au-Change... — Pourquoi vous charger de ce soin ? Me croyez-vous capable de vous en imposer ? — Nullement; mais en faisant les démarches nécessaires à votre duel, vous pourriez tomber dans un piège. Vous n'avez pas assez d'expérience de la vie, jeune homme ! En un mot, vous ne connaissez pas l'adversaire devant lequel vous allez vous trouver. — Soit, alors; j'ai confiance en vous, monseigneur. — Quant à la seconde condition, c'est que le duel aura lieu à l'italienne... — Je ne comprends pas... — C'est-à-dire que la tête des adversaires et des témoins sera recouverte d'une capuce noire... perdue de deux trous à la hauteur des yeux... — Pourquoi cette dérogation aux lois du duel ? — Je n'ai rien à vous répondre sinon d'avoir

« jamin Constant ; je l'ai écartée lorsqu'elle obstruait ma route, mais j'ai été nourri dans ses pensées. »

Et voilà l'homme qu'on nous présentait ces jours derniers comme un tyran vulgaire, bon tout au plus à conduire des hommes à d'incessantes boucheries. Quelques journalistes bilieux ont essayé de se porter en faux contre le témoignage de tout un siècle. Et pourtant philosophes, libérateurs, poètes, historiens, hommes d'Etat, ont tous porté jusqu'à ce jour leur tribut aux pieds de Napoléon; tous l'ont admiré, ou du moins lui ont fait sa large part de bien dans nos annales. Toutes les fois qu'ils ont rencontré la grande image, ils n'ont eu pour elle qu'admiration et respect. Parfois peut-être, lorsque leur plume en était à ses premiers essais, l'orsque leur esprit trop jeune était nourri d'opinions inspirées par les partis, n'ont-ils pas vu la voir sous son vrai jour; mais plus tard, dans toute la maturité de leur génie, ils sont revenus sur leurs pas, et ceux-là même qui ont le plus blâmé ont loué davantage. On comprend sans peine qu'après de tels exemples quelques plumes haineuses soient impuissantes à salir une gloire consacrée par tout un siècle. Le Napoléon de l'histoire ne fut-il pas aussi grand que celui de la légende, marcher aussi petitement la gloire de la France n'est certes pas d'un bon citoyen. Le peuple voit avec douleur qu'on brise ses idoles; c'est un mauvais moyen de se bien faire venir de lui, car il se rappelle certaines paroles significatives de l'Empereur : « Je ne suis pas seulement, disait-il, l'Empereur des soldats, comme on le prétend. Je suis celui des paysans, des plébéiens, de la France. Aussi, malgré le passé, vous voyez le peuple revenir à moi. Il y a sympathie entre nous parce que je suis sorti de ses rangs. » Comme leur père, les français de 1869 se souviennent de cela. Ils aiment de plus ce que l'on a fait de grand sous la conduite de Napoléon. Ils admirent ces travaux publics, qui couvrirent la France de routes, de ponts, de canaux; ils admirent ces campagnes, qui laissent hésiter l'enthousiasme entre le politique, le capitaine et souvent l'administrateur (Italie); cette volonté, cette intelligence supérieure reconstituant sur de solides fondements une société en poussière, régénérant une grande nation en face de l'Europe frémissante et contenue, l'union d'un soldat couronné avec la fille des Habsbourg, cette sublime agonie de Saint-Hélène ressentie par tout les cœurs vraiment français, ce nom qui remplit le monde et qui conserve son prestige après tant de vicissitudes politiques. « Un homme qui remplit ainsi, a dit un grand écrivain de notre époque, le temps, l'espace, qui s'empare de l'imagination, de la pensée, des Césars, des Charlemagne. »

Ce jugement, je le répète, la France moderne le ratifie, et particulièrement le peuple des campagnes, celui sur lequel l'Empereur comptait le plus. L'opposition perdra son temps tant qu'elle ne changera pas de tactique, tant qu'elle ira ainsi à l'encontre des sentiments du pays. Nous voulons conserver l'Empereur dans toute sa gloire et tant qu'on n'aura pour lui que du ridicule et de niais sarcasme, nous le défendrons avec énergie. Les sentiments que j'exprime, sont, veuillez le croire, ceux des habitants du Lot. Je n'ai pris la plume que pour le proclamer, mais aussi, Monsieur le Rédacteur, pour vous remercier au nom de mes concitoyens de votre courageuse conduite dans ces derniers temps, de votre attachement inébranlable à l'ordre et au progrès : les attaques n'ont

confiance en moi ! — Il suffit ! agissez ! — Donc, à après demain !... Où demeurez-vous ? — A la teinturerie de Gilles Gobelin. — Alors, dans deux jours, à la teinturerie. Au revoir, Etienne. — Au revoir, monseigneur. Les deux jeunes gens quittèrent la Buvette de l'Archange, pendant qu'à travers une fenêtre, l'inconnu regardait le brave teinturier s'éloigner. Quand les deux amis furent loin : — Eh bien ! que pensez-vous de cette rencontre, Clopinet ? demanda Etienne. — Je pense, reprit gaiement le bossu, que nous avons eu de la chance de n'être pas écharpés aujourd'hui !... Mais aussi, pourquoi diable voulez-vous vous battre avec ce Maurevel ?... — Tu tiens à le savoir ! — Je dis mieux : j'en grille !... — Regarde... — Qu'est-ce que c'est ?... une bague, surmontée d'un diamant !... Pristi ! qu'elle est étonnante... on dirait du soleil... seulement, je ne comprends pas ce que cette bague... — Te souviens-tu, interrompit le fiancé d'Alix que je t'ai raconté avoir, un jour, chassé Jean Garnier de la demeure du sonneur de Saint-Médard ?... — Parfaitement, que je m'en souviens ! — Après le départ du boucher, je ramassai cette bague tombée de son pourpoint. — Bigre ! ça prouve que le gaillard aime les bi-

pas manqué à l'homme, dont le centenaire se célèbre dans deux mois, mais jamais aussi votre journal n'a cessé de le défendre avec persistance. Grâce à vous et à vos honorables collaborateurs la cause de l'Empire a triomphé dans le Lot.

Agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes dévoués sentiments. P. RIVIÈRE.

Revue des Journaux

Nous nous associons aux sages et opportunes considérations, que présente le Peuple dans l'article suivant :

« Il faut convenir que le gouvernement serait dans un grand embarras s'il était assez naïf pour vouloir contenter les radicaux révolutionnaires et les radicaux parlementaires.

Supposez que l'Empereur eût pris une initiative avant la réunion de la Chambre, les radicaux parlementaires n'eussent pas manqué de protester contre ce gouvernement personnel qui veut faire le bonheur des gens sans prendre leur avis. Au contraire, le gouvernement se hâte de réunir la Chambre, il suspend ses décisions jusqu'au moment où une grande enquête pourra l'éclairer sur l'opinion du pays, voilà qu'aussitôt l'on voit dans sa déférence une preuve d'irrésolution et presque un symptôme de réaction. Comment donc fallait-il s'y prendre ?

En revanche, nous sommes heureux de le reconnaître, le maintien de l'honorable M. Schneider à la présidence a été bien accueilli. Tout le monde rend justice à la modération, à la courtoisie, à la fermeté avec lesquelles l'honorable président s'est acquitté de ses délicates fonctions. Peut-être seront-elles encore plus difficiles à exercer qu'autrefois, et c'était une raison de conserver un homme expérimenté, qui a fait ses preuves et qui est aussi exempt de passions que de faiblesse, ce qui est particulièrement nécessaire au début d'une législature. Du reste, ce que l'on peut dire de mieux d'un président nommé par l'Empereur, c'est qu'il eût été certainement choisi par ses collègues.

Mais si l'on a approuvé le maintien de M. Schneider, on s'est immédiatement rattrapé en critiquant la direction qui vient d'être accordée à M. le baron Jérôme David : « C'est un nouveau symptôme de réaction ! » s'écrient quelques journaux. Il paraît assez, d'après ces clameurs, que l'Opposition radicale a le désir de faire passer le gouvernement pour réactionnaire et qu'elle aurait grand intérêt à ce qu'il le fût. Mais il faut que les radicaux en prennent leur parti, le gouvernement n'est pas disposé à leur donner cette satisfaction.

Quand on essaiera de troubler l'ordre matériel, le gouvernement rétablira l'ordre avec autant de fermeté que de calme. S'il y a des conspirateurs, il en fera justice; mais quelques émeutiers n'auront pas plus le privilège de faire rétrograder le gouvernement que de précipiter sa marche. Ceux qui se placent en dehors du terrain légal n'auront aucune influence sur le terrain légal; on ne s'occupera d'eux que pour les mettre à la raison, mais ils n'auront pas l'honneur de faire dévier la politique du gouvernement, et l'Empereur ne continuera pas moins d'avancer avec calme dans la voie qu'il s'est tracée, à la tête d'une majorité sagement conservatrice et sagement libérale. Il est évident que les fauteurs de dé-

sordres ont voulu placer l'Empire entre une révolution et une réaction; mais pour troubler la sérénité d'un gouvernement appuyé sur huit millions de suffrages, assuré du concours d'une majorité fidèle et éclairée, défendu par une armée dévouée, il faut autre chose qu'une poignée de casseurs de réverbères ou de conspirateurs impuissants, si tant est qu'il y ait une conspiration de réverbères.

On peut donc noter tant qu'on voudra les symptômes de réaction, la réaction ne viendra pas et la crainte d'être accusé de réaction n'empêchera pas plus le gouvernement de veiller au maintien de l'ordre que la crainte des casseurs de réverbères ne l'empêchera de persévérer dans la voie ouverte le 19 janvier.

Quant à la distinction qui a été accordée à l'honorable baron David, nous l'avons vu sans étonnement. Abstraction faite de ses opinions politiques. Il nous semble que sa valeur, son dévouement et la situation qu'il occupe expliquent suffisamment la haute faveur qu'il reçoit.

Quant à ses sentiments sur la situation, ceux qui en parlent sont-ils bien certains de les connaître ? Pour notre part nous ne les connaissons pas, mais nous pensons que les radicaux ne doivent pas être plus avancés que nous.

Nous savons simplement, comme tout le monde, que le baron David est un homme d'un caractère ferme, d'une grande valeur et d'un grand dévouement, et nous ne serions pas surpris que ses sentiments fussent tout à fait différents de ceux qu'on lui prête.

Sans doute, après le 19 janvier, M. le baron David a été parmi ceux qui n'acceptaient pas sans préoccupation l'initiative spontanée de l'Empereur; mais combien parmi ceux qui pensaient ainsi pensent aujourd'hui d'une manière différente ! Conseiller à un gouvernement de ne pas avancer ou lui conseiller ensuite de reculer sont deux choses presque contradictoires; car ne pas avancer est quelquefois de la fermeté et reculer est toujours de la faiblesse. Peut-être y a-t-il des soi-disant libéraux qui voient dans une sorte de restauration du régime parlementaire un moyen de reculer en ayant l'air d'avancer et de faire payer à la prérogative impériale la rançon d'une réaction; si cette opinion existe quelque part, nous doutons fort qu'elle soit partagée par l'honorable baron David.

Les esprits les plus libéraux sont souvent les plus fermes dans les circonstances graves, parce qu'ils ne confondent pas la liberté qu'ils aiment avec le désordre qui la comprend. De même les hommes les plus attachés à l'autorité sont, à certaines heures, les plus libéraux, parce qu'ils se sentent assez énergiques pour défendre la liberté contre la révolution.

Ne jugeons donc pas légèrement les situations, les hommes et les choses, et imitons plutôt la sagesse de l'Empereur qui ajourne toutes ses résolutions, ainsi qu'il résulte de la lettre tant critiquée, jusqu'à ce que l'opinion de la nouvelle Chambre soit bien définie et bien connue.

Grâce à la fermeté du gouvernement, grâce surtout à la modération du ministre de l'intérieur, qui mérite, en cette circonstance, une mention spéciale, l'ordre matériel est assuré. Maintenant les représentants du pays vont se réunir : attendons.

EUGÈNE GRIMONT.

joux ! — Sais-tu lire, Clopinet ?... — Oh ! un tout petit peu... la jolie damoiselle Marthe m'a donné quelques petites leçons. — Alors, regarde dans l'intérieur de cet anneau. Le bossu prit la bague, et se mit à épeler un nom qui s'y trouvait gravé : — C...a...t...h...e...r...i...n...e... Catherine ! répéta-t-il avec un regard éfaré.

La scène de la Buvette de l'Archange, que nous venons de raconter s'était passée avant le bal masqué donné au Louvre et dont nous avons détaillé les incidents. L'inconnu, qui joua, à cette fête, le rôle du magicien, était le même que l'inconnu de la buvette.

Mais, avant de le suivre, voyons ce qui se passait à la Tour des Astrologues, où, de par le roi Charles IX et Catherine de Médicis, sa mère, se décidait le sort des enfants de la France.

XV

La Tour des Astrologues.

A l'époque où se passe notre drame, la Sorcellerie était en grande faveur dans toute l'étendue du royaume de France.

A Paris, seulement, on comptait trente mille sorciers reconnus pour tels.

Ce nombre fut constaté exact, lorsque leur chef

fut mis à la torture, — après les avoir dénoncés. A la Cour, même, les dames n'osaient rien faire, rien entreprendre, sans avoir préalablement consulté les astrologues — qu'elles appelaient leurs barons.

« Le mal était devenu si grand, à la fin de l'année 1872, dit un historien, qu'il fallut non-seulement employer les menaces de l'Eglise, mais encore l'autorité du bras séculier pour empêcher le débit des almanachs, où les astrologues se donnaient la liberté de prédire tout ce qu'ils jugeaient à propos. »

Le Concile de Bordeaux et les Etats d'Orléans procédèrent à la question extraordinaire, par punition corporelle, contre les auteurs de ces ouvrages.

Les uns furent pendus, jusqu'à ce que mort s'en suivit; d'autres furent cuits en bonne et belle chaudière de poix bouillante; d'autres, enfin, lardés sur un bûcher, qui n'en laissa pas même les os.

Mais, si l'autorité civile ou ecclésiastique sévissait contre les sorciers et leurs acolytes, elle n'avait pas encore osé s'attaquer aux opérations de magie blanche, et surtout par Catherine de Médicis, dont cette science fatidique servait secrètement les projets.

La suite au prochain numéro.

Le manque d'espace nous fait renvoyer au numéro prochain la suite de Rose du Montal.

M. de Girardin publie, dans la *Liberté*, sous le titre; *le Sens de la Situation*, un article dont nous reproduisons la conclusion :

« Depuis cinquante ans, en France, chacun des régimes qui s'y sont succédé a eu, sous des noms différents, ses irréconciliables. La Restauration de 1815 a eu les siens, la Monarchie de 1830 et la République de 1848 ont eu les leurs. La liberté n'a pas de plus mortels ennemis que ces conspirateurs de vocation ou de tradition qui, se constituant, sans autre droit que celui qu'ils s'arrogent, les juges infailibles du gouvernement qui leur déplaît, le condamnent souverainement et n'ont de cesse qu'ils n'aient réussi, après l'avoir miné, à le renverser. Qu'est-ce que la Liberté a gagné au renversement de la Restauration? Qu'est-ce qu'elle a gagné au renversement de la Monarchie de 1830? Qu'est-ce qu'elle a gagné au renversement de la République de 1848? Sans cette succession de complots, d'insurrections, de révolutions, œuvre souterraine d'irréconciliables, s'ap-pelant, sous la Restauration de 1815, bonapartistes et carbonari; sous la Monarchie de 1830, bonapartistes, légitimistes et républicains; sous la République de 1848, blanquistes, et fusionnistes, il y a longtemps, très-longtemps que la liberté, en France, n'aurait plus rien à envier à la liberté telle qu'elle existe en Angleterre, en Belgique, en Suisse, même aux Etats-Unis.

Le coup de sonde que viennent de donner les irréconciliables eût-il, comme le 23 février, réussi à faire jaillir une révolution; l'Empire fût-il tombé dans des flots de sang versés par le fusil Chassepot, que l'hostilité se fût aussitôt déclarée entre les irréconciliables de la veille, devenus les dictateurs du jour, et les irréconciliables du lendemain, qu'ensuivrait pullulé. Puisque les irréconciliables n'en ont jamais fini entre eux, finissons-en donc avec eux en nous ralliant tous autour du gouvernement de fait, pour lui demander la liberté irrévocable, qu'il a intérêt de donner. C'est encore ce qui offre le moins de risques et le moins de doutes.

Quiconque approfondira la situation reconnaîtra qu'elle n'a pas d'autre sens.

Emile de GIRARDIN.

Correspondance

Paris, 23 juin.

On mande de Châlons que les troupes du camp et la population du pays ont fait à l'Empereur et au Prince Impérial une réception enthousiaste. Si le temps, encore incertain, finit par se remettre, les manœuvres d'ensemble commenceront mercredi. Jeudi, petite guerre, avec la stratégie modifiée par l'emploi des armes de précision. Un grand nombre d'officiers généraux étrangers se rendront au camp pour assister à cette solennité militaire.

Les députés se montrent de plus en plus nombreux au palais Bourbon. Dans les groupes, la nomination de M. le baron Jérôme David comme vice-président est fort commentée. La majorité approuve, la minorité blâme. Cela n'est pas nouveau au Corps législatif, ailleurs non plus. Il est beaucoup parlé de l'élection de M. Esquiros à Marseille. Le scrutin serait, dit-on, frappé de nullité par ce motif, que M. Esquiros, absent depuis dix-huit ans, ne figure sur aucune liste électorale de France, condition essentielle d'après les articles 13 et 26 du décret organique.

Le vice-roi d'Egypte a quitté Paris ce matin, se rendant à Londres, où l'attend, dit-on, une réception magnifique. En prenant congé de l'Empereur, le Khédive a reçu la promesse positive que l'Impératrice ira assister à l'inauguration du canal de Suez, fixée définitivement au 17 novembre. D'après un avis du secrétaire de la compagnie, les navires d'Etat ou de commerce qui porteront des visiteurs passeront le canal de Port-Saïd au lac Timsuls, le 17, séjourneront, le 18, devant Ismailia où le Khédive donnera une fête, et le 19, ils traverseront les lacs Amers pour entrer le même jour en Mer-Rouge. Ce sera tout simplement le plus grand événement du siècle.

Les journaux de Saint-Etienne ne font mention d'aucun fait important. La grève persiste, nuisible aux compagnies minières, ruineuse pour les ouvriers. En effet, les maîtres de forces et usiniers, n'ont eu qu'un télégramme à expédier pour recevoir immédiatement de Bessèges, de Commeny, etc., le charbon qui leur est nécessaire. Voilà donc les puits du Foret en chômage, c'est-à-dire cinq à six mille familles privées de toutes ressources. Le beau service que leur ont rendu les organisateurs de cette ligne contre les compagnies!...

Autre incident, l'*Eclair* de St-Etienne

ayant rectifié, d'après des témoignages authentiques, son premier récit des événements de Ricamarie, le comité du journal a évincé le rédacteur en chef, M. Critot. C'est ainsi que, dans les partis extrêmes, on comprend et on respecte l'indépendance des écrivains!...

On se raille un peu, dans le monde politique, des « prétentions maritimes » de la Prusse. Le discours prononcé par le roi Guillaume à l'inauguration du modeste port de Wilhelmshafen, est malicieusement comparé à l'allocation du fameux amiral suisse de la Comédie. C'est aller trop loin. La Prusse a droit à une place honorable parmi les Etats ayant à la fois une force territoriale et maritime; seulement, il ne faudrait pas s'exagérer cette situation jusqu'à croire qu'on est maître de l'Océan et de la Méditerranée.

La situation du comte de Flahaut est désespérée. On lui désigne pour successeur à la grande chancellerie, le maréchal Regnault de St-Jean-d'Angély.

On a mis au rôle du tribunal correctionnel de Paris, audience de vendredi, le procès intenté à MM. Ledeuil et Loignon, par suite de la publication d'une brochure intitulée : *Les Orléanistes*. La prévention est celle d'outrage à la morale publique.

Il paraîtrait, d'après un avis placardé cette après-midi à la Bourse, qu'un certain nombre de souscripteurs de l'emprunt parisien de 260 millions, ne se hâtent pas de compléter le versement préliminaire. Le placard préfectoral porte que si, le 26 juin courant, l'engagement dont il s'agit n'est pas rempli, l'administration fera vendre à la Bourse de Paris, à compter du lundi 28 juin, les obligations attribuées aux retardataires dans la répartition générale. Inutile d'ajouter que l'invitation communicative regarde aussi bien les souscripteurs de la province que ceux de Paris.

On rétablit depuis hier, sur le boulevard Montmartre, les kiosques détruits pendant les dernières émeutes.

Devant le tribunal correctionnel de la Seine, ont comparu aujourd'hui un certain nombre d'individus prévenus de participation aux derniers troubles. Les peines prononcées sont, en général, peu sévères, quelques jours de prison et de faibles amendes.

L'instruction relative au complot contre la sûreté de l'Etat se poursuit, à Mazas et à la prison de la Santé, par les soins de MM. Guenet et Bernier. Le fort de Bicêtre est complètement libre. Il ne restera à traduire en justice, sur les 1,000 ou 1,200 personnes arrêtées, qu'environ 130 détenus.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

Jeudi soir les feux traditionnels de la St-Jean ont été allumés sur tous les points de la ville. Une foule de curieux se pressait autour des bûchers improvisés. Les faubourgs avaient fait comme la ville.

Nous publions mercredi prochain un long article sur cet ancien usage.

LE DROIT D'ENTRÉE SUR LES VINS

Le gouvernement s'occupe des réformes économiques. Il a raison. C'est le plus pressé. C'est le plus utile aussi. Et nul inconvénient à côté du bénéfice. Rectifiez l'impôt, encouragez l'agriculture, développez l'instruction, multipliez les caisses d'épargne, les associations coopératives, les établissements créditaires : Si cela fait surgir des séditions et des grèves, nous jetterons notre plume au feu.

Entre autres réformes à l'ordre du jour, nous mentionnerons celle qui concerne les droits d'octroi appliqués aux vins et aux autres boissons domestiques. Paris donne l'exemple de l'économie. C'est d'autant plus méritoire de sa part que c'est très nouveau. Espérons qu'il persévérera.

Donc, le Conseil présidé par M. Hausmann, d'après une invitation venue, dit-on, des plus hautes régions officielles, s'occupe de réduire les taxes qui grèvent les vins à leur entrée dans la capitale. Voilà une mesure à laquelle la province est grandement intéressée; aussi en suivrons nous les phases pour les porter à la connaissance de nos lecteurs.

C'est un gros dossier; celui des doléances vinicoles. Il s'y ajoute chaque jour quelque document. Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs une lettre de M. de Roys, propriétaire-vigneron, et qui traite la question des taxes différentielles. On a beaucoup dit, on dira encore beaucoup là-dessus, et l'on ne s'entendra guère, municipalités et contribuables, que le jour où le vin sera délivré d'un impôt dont sont affranchies les autres denrées. Cependant M. de Roys émet une idée nouvelle, ingénieuse, ce qui mérite au moins la publicité.

Il s'agit, on l'a vu, d'une sorte de « marque de fabrique » appliquée au produit vinicole. M. de Roys suppose que son système rencontrera peu de difficultés dans la pratique. Nous voudrions partager sa confiance; mais nombre de vigneron, de négociants, sans compter Messieurs des contributions indirectes, élèveront mainte objection. La principale est qu'on « marquera » le contenant et non le contenu, celui-ci restant sujet aux manipulations du fraudeur d'octroi; ainsi qu'il est malheureusement exposé aux falsifications de l'exploiteur industriel.

Prenons note tout de même de la proposition. Si elle pouvait se concilier avec la réduction (de moitié ou d'un tiers) que l'on peut opérer, dit-on, sur le tarif d'octroi de Paris. Ce serait pour nos vigneron et nos commerçants un double avantage.

Le Secrétaire de la rédaction : LOUIS LAYTON.

C'est inexactement que plusieurs journaux ont parlé d'une loi tendant à enlever aux notables commerçants l'élection des juges consulaires, pour la remettre au suffrage de tous les patentés. Le Conseil d'Etat n'a été saisi d'aucun projet de ce genre. Il en a été seulement question dans la presse.

Le ministre de la guerre vient de prendre une décision qui intéresse les familles; elle prescrit d'envoyer en congé dans leurs foyers, après la clôture des inspections générales qui vont commencer :

- 1° Les militaires de la classe de 1862;
 - 2° Les militaires servant dans les conditions des lois des 25 avril 1855 et 24 juillet 1860 et libérables en 1869;
 - 3° Les engagés volontaires libérables d'ici au 31 décembre 1870, qui, comme de la classe de 1863, comptent cinq ans de présence sous les drapeaux.
- Cette mesure a pour but de compléter la décision en vertu de laquelle les hommes de la classe de 1863 et d'autres catégories militaires se trouvant en congé lors de la publication de la circulaire du 8 mars 1869, ont reçu des prolongations de congé destinées à leur permettre d'attendre dans leurs foyers le moment de leur libération.

Une récente décision ministérielle détermine de la manière suivante le régime des fermes écoles départementales :

Les apprentis ne seront plus reçus qu'à l'âge de 17 ans révolus. Ils devront avoir reçu un degré d'instruction plus élevé que jusqu'ici. Ils ne resteront plus que deux ans dans la ferme-école. Les écoles pourront recevoir des élèves de départements autres que celui où elles sont établies; les parents auront ainsi la faculté d'envoyer leurs fils dans la Ferme-école qui leur conviendra le mieux. Les apprentis sortant avec le brevet de capacité recevront un pécule de 300 fr.; les autres un pécule de 200 fr. seulement.

Le prix de la pension des apprentis est fixé à 270 fr. par an.

Le conseil d'état a repris l'élaboration du code rural. Déjà un premier livre a été distribué aux membres du Corps législatif, vers la fin de l'avant-dernière session. La Chambre ne s'en est pas occupée cette année, sachant qu'elle ne pourrait pas conduire à fin l'examen et la discussion de ce travail.

L'assemblée générale du conseil d'Etat vient de recevoir communication du second livre, traitant du régime des eaux, et dont le rapport lui a été présenté par M. Chassaing-Goyon.

Nous croyons savoir que l'on s'occupe en ce moment, dans les sphères officielles, d'une organisation nouvelle des caisses d'épargne. Ces établissements, ramenés à leur ancien et libre fonctionnement, verraient cesser des limitations, des sujétions préjudiciables aux travailleurs et aux petits capitalistes. De plus, le taux d'intérêt serait élevé de manière à empêcher la « dérivation » des fonds d'épargne vers les placements aléatoires.

LES ANIMAUX PRÉTENDUS NUISIBLES.

Pour condamner certains animaux, l'homme ne s'est pas même donné la peine de raisonner ni d'observer.

C'est ainsi que l'on voit la bête humaine assassiner à coup de talons de sabots l'innocent crapaud dont la mission est de protéger les cultures des jardins et des maraichers.

C'est ainsi que le cultivateur guette et assomme la taupe dont le crime est de débarrasser les plantations de vers blancs qui foisonnent et qui dévorent les racines.

C'est ainsi que l'on chasse et pourchasse le hérisson qui pourtant est le plus grand destructeur des vipères.

C'est ainsi que l'on fait la guerre à l'é-mouchet, au chat-huant et autres oiseaux de

proie pour les récompenser des services qu'ils rendent à l'agriculture, en dévorant les souris, les rats et les mulots.

C'est ainsi qu'on laisse les enfants dénicher les œufs et détruire les nids des oiseaux chanteurs, qui n'ont d'autre tort pourtant que d'écheniller les arbres fruitiers.

Eh bien! Tandis qu'on détruit bêtement les crapauds, l'Angleterre les achète à prix d'or; on lui en expédie par tonneaux qui sont, à l'arrivée, aussitôt achetés au prix de 60 centimes pièce.

A Cuba, aux Antilles, le crapaud est l'ami de la maison; on le protège, on le choisit, comme on le fait chez nous pour de hideux et stupides roquets; en récompense de cette protection qu'on lui accorde, le crapaud purge les appartements des blattes qui y pullulent et qui les rendraient inhabitables.

Tandis que chez nous on tue par milliers allouettes, mauviettes et pierrots, l'Amérique et l'Australie nous en enlèvent des cargaisons, pour les acclimater et pour qu'ils rendent à bas les services dont nous sommes si peu reconnaissants.

Si une loi quelconque protégeait le hérisson, la fortune publique économiserait chaque année de fortes sommes qu'elle se trouve obligée de donner pour la destruction des vipères.

Si une loi protégeait les oiseaux de proie nocturnes et diurnes, les fortunes particulières des laboureurs s'accroîtraient chaque année de la part de la récolte qui est dévolue aux dégâts des souris.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 21 au 29 mai 1869.

- Mathématiques élémentaires. Travaux graphiques. — 1 Bergon; 2 Rodolose.
- Mathématiques préparatoires. id. — 1 Rigal; 2 Pradié.
- Rhetorique. Mathématiques. — 1 Queyssac; 2 Dulac.
- id. — 1 Tardieu; 2 Agar P.
- Troisième. Travaux graphiques. — 1 Deloncle A.; 2 de La-Croussilhe.
- Quatrième. Thème grec. — 1 Boulzaguet; 2 Mayzer.
- Cinquième. Version latine. — 1 Largeteau; 2 Bousquet.
- Sixième. Calcul. — 1 Dissès; 2 Cambornac.
- Septième. Version latine. — 1 Lavoisot; 2 Dentraygues.
- Huitième. Exercices latins. — 1 Pradel 2 Poujade.
- Classe préparatoire. Première division. Calcul. — 1 Chainet; 2 Castagné.
- Deuxième division. id. — 1 Lafon; 2 Peyrissac.
- Troisième division. id. — 1 Verdier; 2 Bruglière M.
- Enseignement secondaire spécial. Deuxième année. Travaux graphiques. — 1 Rozières A.; 2 Durupt.
- Première année. id. — 1 Couture; 2 Andrieu.
- Année préparatoire. id. — 1 Constant; 2 Aymeric.

Le Proviseur, RICHAUD

PREFECTURE DU DEPARTEMENT DU LOT
NAVIGATION DU LOT
RECONSTRUCTION
DU BARRAGE DE SAINT-GÉRY
ADJUDICATION

Le mercredi, 30 juin prochain, à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'ingénieur en chef de la Navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la reconstruction du Barrage de Saint-Géry.

Les travaux sont évalués à 85,000 francs, y compris une somme à valoir de 12,711 francs 46 centimes pour dépenses imprévues.

Le cautionnement est fixé à 2,400 fr. Le projet des travaux est déposé à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 23 au 26 juin.

- Naisances. Belmont (Jeanne-Marie-Joséphine), Boulevard sud. — Marty (Augustin), rue Cheval blanc.
- Mariages. Bru (Pierre), Maçon 26 ans, né à Cahors et Garrigou (Marianne), couturière, 29 ans, née à Cahors.
- Décès. Zatarain de (Josefa-Antonia), propriétaire 80 ans, veuve Delrieu, née aux passages (Espagne), St-Georges.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié

de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant un annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

Les prêts sont réalisés en numéraire. S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Souscription à 38,000 actions de 500 f. du CRÉDIT RURAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME
Autorisée par décision des assemblées générales des 27 janvier et 31 mars 1869, déposées avec les statuts au rang des minutes de M^e GAUTIER, notaire à Paris, le 28 mai, à élever son capital par l'émission d'actions jusqu'à concurrence de

Vins millions de francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

- MM.
- Le général baron de Gondrecourt, C. ✱, propriétaire, membre du conseil général de Lot-et-Garonne (Président).
- Marquis de Montlaur, O. ✱, vice-président du conseil général de l'Allier, membre de la Société des agriculteurs de France.
- Moll, O. ✱, professeur d'agriculture au Conservatoire des Arts-et-Métiers, membre de la Société impériale d'agriculture, administrateur de la Société des agriculteurs de France.
- Duc de Marnier, ✱, propriétaire, député au corps législatif (dernière législature).
- Guidou, ✱, avoué honoraire, ancien président de la Chambre des avoués de la Seine.
- Marquis de Dauvet, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de France.
- Levassor-Serval, C. ✱, propriétaire, général de division.
- Marquis de Reymies, propriétaire.
- Baradat, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de France (Directeur délégué).

CONSEIL SUPÉRIEUR. (Quelques-uns de ses Membres) :

- MM.
- Larrabure, O. ✱, sénateur, conseiller-général, membre de la Commission supérieure de l'enquête agricole.
- Baron Martin-Donos, président du Comice agricole de Narbonne, membre de la Société des agriculteurs de France.
- Chesnelong, O. ✱, député au Corps législatif.
- Salaman, président de la Société d'agriculture de l'Aude, membre de la Société des agriculteurs de France.
- De Romeuf, C. ✱, ancien magistrat, président du conseil général de la Haute-Loire.
- Comte de Vitrolles, propriétaire.
- Teissonnière, ✱, propriétaire, président du conseil général de la Lozère.
- Loubet, propriétaire, président du comice agricole, membre du conseil général de Vaucluse.
- Comte de Percy, ✱, président de la Société d'agriculture de Semur, membre de la Société des agriculteurs de France.
- Fouquet, président de la Société des agriculteurs de Vanos.
- Marquis de Bourdailles, propriétaire.
- Compte de Dauvet, propriétaire.
- Etc., etc.

OPÉRATIONS.

Le Crédit rural de France consent des prêts hypothécaires; mobilise et transforme au moyen de ses lettres de gage, la dette hypothécaire rurale évaluée à plus de Dix Milliards par les documents officiels; facilite les prêts chirographaires que de nombreuses succursales, organisées sur tous les points de l'Empire, feront à l'agriculture, et aide à la création de toutes entreprises d'intérêt agricole; travaux d'irrigation, petits chemins de fer, défrichements dessèchements, etc., etc.

SOUSCRIPTION.

Les actions sont de 500 francs. Elles seront toutes remboursées à 600 francs.

Aux avantages de l'action se joignent, dans ces titres, toutes les bonnes conditions de l'obligation :

- 1° Un intérêt de 5 0/0 leur est alloué

avant tout partage et payé dans la France en janvier et juillet.

2° Ils prennent leur part à la répartition des bénéfices.

3° Leur capital, placé sur hypothèque, est remboursé à 600 francs, et l'actionnaire conserve, même après ce remboursement, une action bénéficiaire qui lui maintient ses droits sur les bénéfices et dans la propriété du fonds social.

On verse : 50 fr. par action en souscrivant, 75 à la répartition.

Aucun autre appel de fonds ne pouvant être fait que sur délibération du conseil d'administration, au plus tôt dans quatre mois.

Les actionnaires ont le droit de se libérer par anticipation, et de verser le premier quart en entier en souscrivant.

Les actions libérées de moitié pourront être délivrées au porteur.

La SOUSCRIPTION publique ne sera ouverte que le 5 juillet, à Paris, au siège social, rue Scribe, n° 5.

Mais DES AUJOURD'HUI les demandes des départements accompagnées du premier versement de 50 francs, reçues par correspondance, seront classées jour par jour, et les dernières seront seules réduites.

Le Conseil d'administration aura la faculté de clore la souscription dès qu'il jugera qu'elle a atteint une somme suffisante, conformément aux délibérations ci-dessus relatées.

Envoyer 50 francs pour chaque action, en espèces ou mandats sur Paris, ou verser des fonds dans l'une des succursales de la Banque de France, au compte de M. Baradat, directeur du Crédit Rural de France.

Donner exactement ses noms, prénoms, adresse, et le nombre d'actions souscrites.

On lit dans le Journal officiel : Le CRÉDIT RURAL DE FRANCE tel est le titre sympathique qui attire l'attention et

invite à lire une notice qui vient de paraître.

Jusqu'à présent aucune institution générale de crédit n'a été fondée pour satisfaire d'une façon spéciale et exclusive aux besoins de l'agriculture. Cependant les intérêts ruraux réclament hautement une institution de ce genre.

Le chiffre de la dette hypothécaire rurale, qui s'élève à plus de dix milliards d'après les statistiques officielles, en est une preuve éloquente.

Une large place est donc vacante. Cette place va être occupée et le Crédit Rural de France sera l'auxiliaire indispensable des comices et de toutes autres associations agricoles.

Le système de la Compagnie est d'une simplicité remarquable. Le Crédit Rural de France va transformer la dette actuelle et se substituer aux parties entre lesquelles elle est établie. Il se pliera aux usages des emprunts ruraux, et remplacera, dans les mains du prêteur le contrat notarié, direct et gênant, par une lettre de gage qui le mobilise et lui conserve les mêmes garanties spéciales, jointe à l'exactitude de paiement et à la facilité de transmission des valeurs de bourse.

De nombreuses succursales, sociétés indépendantes elles-mêmes, faciliteront les opérations hypothécaires, feront pour leur compte les prêts chirographaires aux agriculteurs et aideront à l'organisation des entreprises locales d'intérêt agricole.

Aidés de ces auxiliaires multiples, puissants et gratuits, le Crédit Rural de France marchera rapidement dans la voie qu'il s'est tracée et réalisera des bénéfices importants.

La dette sur laquelle va opérer le Crédit Rural s'élève, en effet, à 10 ou 12 milliards. Admettant qu'avec le concours de ses deux ou trois cents bras étendus sur toute la France, le Crédit Rural ne transfère que le dixième, ce qui est inadmissible, de cette dette, un avantage de 50 centimes % (le Crédit foncier perçoit 60 cent.), lui donnera un produit annuel de 6

millions, qui s'augmentera de l'intérêt du capital lui-même et du produit peut-être aussi considérable de ses autres branches ; il n'est donc pas utile de chercher des comparaisons pour chiffrer les bénéfices réservés à cette entreprise.

La composition de son conseil, le soin que mettent les fondateurs à classer les actions dans le public et à éviter ainsi les agissements prématurés de la spéculation, sont autant de gages de succès, on peut donc le dire hautement : Le Crédit Rural de France est l'une des plus belles créations de notre époque, et cette institution nationale est appelée à jouer un rôle important dans l'avenir de la France.

L'agriculture ne pouvait désirer un plus puissant auxiliaire, les capitalistes ne sauraient trouver un placement plus sûr et plus avantageux.

Annonces Judiciaires.

Arrondissement de Figeac

ÉTUDE

de M. G. DUSSER, avoué près le Tribunal de Figeac (Place-Basse).

VENTE de Biens Immeubles par Licitation

LE VENDREDI VINGT-TROIS JUILLET mil huit cent soixante-neuf, à deux heures du soir, il sera procédé, dans la salle de l'auditoire du palais de justice, à Figeac, par-devant Monsieur ROUZET, juge au tribunal civil de Figeac, commis à cet effet, à la vente aux enchères par licitation des biens immeubles ci-après désignés, laquelle a été ordonnée par un jugement du dit tribunal du treize mai mil huit cent soixante-neuf, enregistré, rendu :

Entre les sieurs LACROUX et CASTAN, négociants associés, domiciliés à Montauban, ayant M. DUSSER, pour avoué, d'une part ; La dame de Célestine GUILLAUMON-ABEL, veuve PUECH, commerçante, domiciliée à Figeac, la demoiselle Hélène PUECH, majeure,

sans profession, domiciliée aussi à Figeac, la demoiselle Camille PUECH, mineure émancipée, domiciliée aussi à Figeac, et Monsieur Victor MAGÉ, avocat, domicilié à Figeac, pris tant comme curateur de la demoiselle Camille PUECH, que comme subrogé-tuteur de la demoiselle Marie Puech, mineure, domiciliée à Figeac, ayant pour tutrice légale la dame veuve PUECH, sa mère, tous les sus-nommés ayant M. VIVAL, pour avoué, d'autre part ;

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE

Les immeubles à vendre sont les suivants : 1° Une partie de Maison et Sol de maison situés à Figeac, place-basse, confrontant du midi avec cette place, du couchant et du nord avec rue publique et du levant avec maison Domergue.

Cette maison, qui est portée à la matrice cadastrale de la commune de Figeac, section G, numéros 996 et 996, occupe une superficie de soixante-sept centiares.

La partie à vendre y est portée pour un revenu de soixante-quinze francs, trente-huit centimes. Elle se compose d'un rez-de-chaussée, formant ou ayant formé trois boutiques, et de l'entresol qui est au-dessus. Le surplus de la maison paraît appartenir aux héritiers du sieur Jacques Desplas.

2° Une cave située à Figeac, impasse Molé, portée à la matrice cadastrale, sous le numéro 570, section G, pour une superficie de soixante-cinq centiares, première classe et un revenu de cinquante-neuf centimes.

Cette cave est située au-dessous de la maison occupée par le sieur Richard ; elle confronte du nord avec rue publique, du levant avec grange de la dame veuve Lafon, du couchant avec cave de Négrié et maison de Vaurièr et Revel, escalier entre. Elle est bâtie en pierres de maçonnerie, a sa porte d'entrée au nord et deux ouvertures ou fenêtres au même aspect.

FORMATION DES LOTS. — MISES A PRIX.

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en deux lots.

Premier lot.

Le premier lot sera composé de la partie de Maison et Sol de maison situés à Figeac, place-basse.

Mise à prix de ce lot : SEPT MILLE FRANCS, ci. 7.000

Second lot.

Le second lot sera composé de la Cave et Sol de maison sis à Figeac, impasse Molé.

Mise à prix de ce lot : SIX CENTS FRANCS, ci. 600

La vente de ces biens immeubles qui dépendent de la communauté d'acquêts ayant existé entre la dite dame veuve Puech et le sieur Emmanuel Puech, pharmacien, est poursuivie à la requête des dits sieurs Lacroux et Castan, ayant pour avoué M. GABRIEL DUSSER, demeurant à Figeac, place-basse.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente est déposé au greffe du tribunal civil de Figeac.

A Figeac, le 25 juin mil huit cent soixante-neuf.

Certifié véritable ; L'avoué poursuivant, G. DUSSER.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Lugagnac.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de 2e classe, numéro 2, de Lugagnac à Varaire, partie comprise dans la commune de Lugagnac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Lugagnac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 2, de Lugagnac à Varaire, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4, de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du vingt-sept juin au quatre juillet inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Lugagnac, le 27 juin mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire, Signé : RAMES.

Pour tous les extraits et articles non signés : A. Layton

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — Prix Modérés.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi.

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

AVIS

Les filles Cabanes, nées Valéry, donnent avis qu'elles continuent le commerce des bois de chauffage et des eaux de Miers et de Cransac, depuis longtemps exploitées par leurs parents. Elles sont en mesure de fournir u bois sec en toute saison. Elles feront tous leurs efforts pour justifier la confiance qu'on voudra leur accorder. S'adresser à la maison paternelle : au Pont-neuf.

Fg. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.

VÉSICATOIRE ET PAPIER d'Albespeyres vésication rapide. Entretien parfait sans odeur ni douleur.

CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les signatures ALBESPEYRES et RAQUIN.

Une des branches les plus intéressantes de la SCIENCE MÉDICALE

MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE Les trois ouvrages du Dr JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale : 1° Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme ; 12° édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 504 fig. anatomiques. 2° Traité d'Empoisonnement prématuré ; quatrième édition, 1 volume de 626 pages. 3° Traité des Maladies des Femmes ; 4 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie. Chaque ouvrage, 5 fr. ; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, Dr JOZAN, 182, rue Rivoli ; ANIERE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princip. libraires. Avec ces ouvrages les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

A LOUER

Pour entrer en jouissance le premier Octobre prochain, un vaste Jardin, sis à Cahors, quartier St-Claire, avec Maison, cuisine, cave, terrasse, arbres fruitiers, vigne, bassin, eau du château-d'eau. S'adresser à M. Bourdon, professeur au Lycée.

POSTEAUX CHEVAUX

ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volées, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galéri Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

SPECIALITÉ DE COFFRES-FORTS

VENTE A CRÉDIT

Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, incrochetables et véritablement incombustibles. Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison de 4 boutons ; les tablettes en sont en fer, et une caisse isolée préserve de l'incendie les billets de banque, titres au porteur et objets qu'elle renferme. Suivent les prix par modèle et les conditions de paiement :

Table with 4 columns: Number of compartments, Price per compartment, Payment terms, and Total price. Rows include 1 comptant 20 fr., 2 id. 30 fr., 3 id. 40 fr., 4 id. 40 fr., 6 paiements trimestriels de 30 fr., 30 fr., 40 fr., 50 fr., and total prices of 200 fr., 240, 320, 390.

Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5 %. Pour souscrire s'adresser à M. A. Layton, directeur du Journal du Lot, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n° 2. Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS ! GÉRISONS PEUPEPE ET SARRI trace des têtes, écouvures, pigures, dardes, ardeurs, répartition exacte du poil, par le Réparateur Tarsano. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Termes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

LES MALADES GUÉRIS DOIVENT FAIRE CONNAITRE PAR HUMANITÉ LA FARINE MEXICAINE

DEL DOCTO BENITO DEL RIO, DE MEXICO. De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la Phthisie pulmonaire. Tous les princes de la science s'accordent à dire depuis plus d'un siècle que, sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau. Aussi est-il de mode aujourd'hui, quand on parle d'un phthisique, de s'écrier : il est poitrinaire ! Eh bien ! non, la PHTHISIE N'EST PAS INCURABLE : Dieu, à côté du mal, a placé le remède ; il ne s'agit que de le trouver et de l'employer ; cette noble tâche était dévolue à el Docto Benito del Rio. — LA FARINE MEXICAINE, recommandée par nos plus hautes sommités médicales, possède des propriétés curatives constatées par des cas de guérisons qui se comptent par milliers ou plutôt qui ne se comptent plus ; son action réparatrice et fortifiante, agissant directement sur la tuberculisation et la granulation des poumons, son action très promptement. Rarement la maladie résiste à un traitement de plus de 2 à 3 mois. — LA FARINE MEXICAINE est un produit éminemment rationnel qui n'a rien de commun avec ces panacées universelles qu'on offre au public comme capables de guérir toutes les maladies et qui n'en guérissent aucune ; elle constitue, en outre, un aliment d'un goût agréable qui soutient, nourrit et fortifie les organes de la digestion sans jamais les fatiguer ; elle convient merveilleusement aux convalescents, aux vieillards, aux personnes épuisées et aux enfants faibles. On peut dire avec vérité que LA FARINE MEXICAINE del docto Benito del Rio est destinée à combler un grand vide dans l'art de guérir et que MM. BARLEHEN et C°, de Tarare (Rhône), en mettant ce produit à la portée de toutes les bourses, en en vulgarisant l'usage, ont acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique. Dépôts : PARIS, 10, galerie Vivienne, et 64, rue Busse-du-Rempart, pharmacie Hauduc-Lauras ; LYON, 114, quai Pierre Scize ; et à Cahors, chez M. DUC, pharmacien, Boulevard Sud.

2 fr. 40 par an. L'ÉPARGNE 52 N° par an. BUREAUX 1, rue de la Bourse, 1. PARIS. BUREAUX 1, rue de la Bourse, 1. PARIS.

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, la liste officielle de tous les tirages, générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'honneur. D'gérant du journal, 1, rue de la Bourse, Paris.

MAISON MEUBLÉE

TENUE PAR UNE FAMILLE DU MIDI

49, rue de Grenelle-St-Germain, Paris. Grands et petits Appartements, Chambres bien aérées, avec la jouissance d'un beau Jardin. Les familles et Messieurs les ecclésiastiques y trouveront tout le confortable nécessaire. — Ecnrie, Remise.

MESSAGERIES BLADANET ET CIE

A partir du 15 mai courant, SERVICE DIRECT ET JOURNALIER De Cahors à Figeac, à grande vitesse, prix modérés. Bureaux : à Cahors, Café Valéry ; à Figeac, Hôtel Rougès, rue d'Anjou. Départ de Cahors : à 4 h. du soir, arrivée à 9 h. du s. Départ de Figeac : à 5 h. du soir, arrivée à 8 h. du s.

3 mois 17 fr. LE TEMPS 6 mois 34 fr. Un an : 68 fr.

édacteur en chef : A. NEFFTZER. On s'abonne au Bureau du Journal, rue du Faubourg-Montmartre, 10, Paris.

Advertisement for L.T. RIVER SAVON AU SUC DE LAITUE (Propriété exclusive de l'inventeur) and LAIT D'IRIS EMULSION SUPÉRIEURE POUR LE Teint ET POUR LA Toilette. Includes a circular logo with 'L.T. RIVER' and 'PARIS'.

On demande Des ouvriers serruriers S'adresser à M. E. Cagnac, serrurier, successeur de M. Marabelle, maison Malvy, boulevard Sud, en face la Gendarmerie. Le propriétaire gérant : LAYTON.

Certifié par l'imprimeur-Gérant soussigné. Cahors, 1869.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. LE MAIRE.